



DECISION DU MAIRE N° 4 /2025

1. Commande Publique
- 1.1 Marchés publics
- 1.1.1 Décision

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213401466-20250217-42025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2025

Affichage : 17/02/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Objet :

RENOVATION DE L'ACCUEIL, DE LA SALLE D'ATTENTE ET DU HALL DE LA MAIRIE

Conclusion d'un marché de travaux selon une procédure adaptée ouverte

Le Maire de la commune de LUNEL-VIEL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22

Vu le Code de la commande publique et son article L. 2123-1 et R 2123-1 1°

Vu la délibération en date du 03 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de LUNEL-VIEL a chargé le maire par délégation de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget,

Vu les résultats de la consultation engagée auprès des entreprises pour la rénovation de l'accueil, de la salle d'attente et du hall de la mairie, pour l'ensemble des lots.

Considérant qu'au vu du rapport d'analyse des offres,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer et de signer le marché avec les entreprises suivantes

N° de Lot	Désignation du lot	Dénomination sociale	Adresse
1	GROS ŒUVRE	ROQUES CONSTRUCTION	CHE DE LA MONNAIE -34400 - LUNEL-VIEL
2	MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES	CARAYON	154 IMP BARTHELEMY THIMONNIER - 34500 - BEZIERS
3	PEINTURE	JZ BAT	438 CHE DU TRIANON - 34400 - LUNEL
4	FLUIDES ELECTRICITE - CHAUFFAGE	INNOVEL	275 CHE DE LA GRANDE LIQUINE - 34400 LUNEL

Article 2 : Le présent marché de travaux concerne la rénovation de l'accueil, de la salle d'attente et du hall de la mairie.

L'exécution du marché débute à compter de la date de l'ordre de service. L'exécution des travaux débute, pour chaque lot, à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux de la tranche considérée.

Les délais d'exécution des travaux sont définis conformément au calendrier prévisionnel d'exécution annexé au CCAP. L'ordre de service adressé au titulaire du lot commençant le premier l'exécution des travaux est portée à la connaissance des entreprises chargées des autres lots.

Article 3 : Le montant de chacun des lots acceptés dont le détail est le suivant,

N° de Lot	Désignation du lot	Dénomination sociale	Montant HT	Montant option HT	Montant Prix base + option HT	Montant TVA	Montant Prix base + option TTC
1	GROS ŒUVRE	ROQUES CONSTRUCTION	32 998,00 €	1 060,00 €	34 058,00 €	6 811,60 €	40 869,60 €
2	MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES	CARAYON	74 950,00 €	7 800,00 €	82 750,00 €	16 550,00 €	99 300,00 €
3	PEINTURE	JZ BAT	8 293,59 €		8 293,59 €	1 658,72 €	9 952,31 €
4	FLUIDES ELECTRICITE - CHAUFFAGE	INNOVEL	13 692,95 €		13 692,95 €	2 738,59 €	16 431,54 €
Montant total des travaux					138 794,54 €	27 758,91 €	166 553,45 €

Article 4 : L'affermissement pourra intervenir dans les délais limites de notification des ordres de services prescrivant de commencer l'exécution des tranches optionnelles.

Article 5 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune de Lunel-Viel, un extrait en sera publié sur le site de la ville et un exemplaire notifié à son destinataire.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Hérault, à Montpellier.

Le, 17 FEV. 2025
Fait à Lunel Viel

Le Maire,
Fabrice FENOY



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Maire dans un délai de deux mois suivant la date de sa notification et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.